

APE SARAN BOURG - VIDE TES PLACARDS - 4 et 5 avril 2026
BON DE RÉSERVATION



Organisateur : APE Saran Bourg, 300 rue de la fontaine 45770 SARAN

Bon de réservation à renvoyer avant le 30 Mars 2026 à APE Saran Bourg - 300 rue de la fontaine 45770 SARAN ou par mail : apesaranbourg@gmail.com

Nom/Prénom : Tél :

Mail :

Souhaite participer au vide tes placards (**1 bon à compléter par jour**)

☐ Samedi 4 avril 2026 ☐ Dimanche 5 avril 2026

Aucun objet ne pourra rester sur les tables en dehors des horaires d'ouverture pour les vendeurs souhaitant être présents les 2 jours.

Tarif : 1 table de 2m44 : 10€ / 1 portant de vêtements (fourni par l'exposant) : 5€

Nombre de table(s) souhaitée(s) : (maximum 2)

OPTION : j'emmène mon portant 1,20 max de longueur(fourni par l'exposant) : 5€

Total :x 10€ =€ + option portant 5€ =€

Précisions : Si vous souhaitez être placé à côté d'une autre personne, merci d'en indiquer son nom et prénom. Toutefois, nous nous réservons le droit de refuser si l'organisation des tables s'avère trop complexe.

L'APE propose de la petite restauration (uniquement possible en commande à l'avance lors de la réservation de votre emplacement)

Croque monsieur (jambon/fromage) 3€ / Quantité souhaitée :

Panini (poulet/fromage) 4€ Quantité souhaitée :

Nous reconnaissons par la présente avoir lu et accepté le règlement de la vente et du fait que nos enfants seront sous notre entière responsabilité.

Fait à le..... Signature :

Attestation personne physique - Inscription Vide tes placards
Se déroulant le 4 et 5 avril 2026 à la salle des fêtes de SARAN

* à renseigner impérativement

Je soussigné(e),

*Nom : *Prénom :

*Né(e) le département : *Ville :

*Adresse.....

*CP :*Ville.....*Tel :

*Email :

*Titulaire de la pièce d'identité N°.....*Délivrée

*Par Mairie ou Préfecture de.....

Déclare sur l'honneur :

☐ De ne pas être commerçant(e)

☐ De ne vendre que des objets personnels (Article L 310-2 du Code de commerce)

☐ De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

*Signature

*Ci-joint règlement de -----€ pour l'emplacement pour une location de ----- table(s) et -----portant(s)

**Conditions de la vente :**

Sont éligibles à la vente : article de puériculture non encombrant, vêtements, accessoires de mode, Jouets, jeux, décoration de chambre non encombrante, CD et DVD et petits électroménagers... Les articles doivent être propres, en bon état, les jouets à pile/secteur vérifiés.

Ouverture des portes : au grand public de 9h à 17h

Tarifs : 10€ la table de 2.44m (maximum 2 tables) / 5 € le portant (fourni par l'exposant, d'une longueur de 1,20m maximum).

Quantité limitée.

Réservation/Inscription :

- La réservation est enregistrée à réception des éléments suivants :
 - Attestation personne physique et bon de réservation complété
 - Paiement par chèque à l'ordre de l'APE Saran Bourg ou en espèces au montant exact
- Ne seront pas pris en compte les documents incomplets
- 1 seul vendeur par bon et par jour (si présence sur 2 jours, il faut compléter 2 bons)
- 1 bon par jour
- Aucun objet ne pourra rester sur les tables en dehors des horaires d'ouverture pour les vendeurs souhaitant être présents les 2 jours.
- Le règlement de la réservation pourra s'effectuer jusqu'au 30 MARS 2026 envoi par la poste APE SARAN BOURG 300 rue de la fontaine 45770 SARAN ou en déposant dans la boîte aux lettres de l'association (devant école élémentaire du Bourg) l'intégralité du dossier (un mail de confirmation de dossier complet sera envoyé pour valider la participation).

Désistement :

- Vous devez impérativement nous prévenir en cas de désistement au 06 03 54 70 77 au plus tard 48h avant l'événement. Tout désistement sans information de votre part dans les délais entraînera l'encaissement de votre règlement.

Installation—rangement :

- Installation de 8h à 9h. Vous devez être en place pendant toute la durée de la journée, de 9h à 17h.
- Les tables et les chaises sont fournies. La table mesure 2.44m.
- La vente se déroule en intérieur. Ne prévoyez pas plus de matériel que votre espace ne le permet. Les objets exposés ne doivent pas dépasser la table (dessus et/ou dessous).
- Les organisateurs peuvent demander de retirer de la vente le matériel encombrant débordant sur les allées, sur les tables voisines et ne répondant pas aux critères éligibilité.
- LES VISITEURS DOIVENT POUVOIR CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ.
- Les équipements encombrants : Il s'agit des articles qui ne peuvent être placés sous les tables : grand vélo, commode, table à langer...
- Les espaces de vente devront être débarrassés à l'issue de la vente suivant les consignes des organisateurs. Par respect pour les acheteurs, le rangement s'effectuera après la clôture du "vide tes placards".

Responsabilité :

- Les vendeurs sont responsables des objets qu'ils vendent ; l'association pourra demander le retrait de tout article qu'elle jugerait dangereux ou inadapté.
- L'association ne pourra pas être tenue pour responsable des vols ou dégradations des objets mis en vente ou personnels et de toute vente d'objets défectueux.
- Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.
- L'estrade est strictement interdite au public, aux exposants et à leur famille.
- Le "vide tes placards" est régi par la réglementation des vide-greniers.
- Ouvert uniquement aux particuliers, les commerçants sont interdits.
- Ne peuvent être vendus que des objets personnels, la vente d'animaux, de denrées alimentaires ou de boissons sont interdites.
- La personne indiquée sur l'attestation est celle qui vend. Les prête-noms sont interdits.

☐ Je soussigné, accepte le règlement intérieur de l'évènement "vide tes placards" organisé par l'APE Saran Bourg

*Signature

Une buvette ainsi que de la restauration sera proposée par l'association APE Saran Bourg.

